

Demandeur :

SCEA GALLIN'OEUF

Adresse courrier et du siège social :

Les Geais
49360 Maulévrier

Site objet de ce dossier

La Bretonnière
79700 Saint-Pierre-des-Echaubrognes

Contact :

Claire Leroux (06 87 41 88 11)
Simon Girard (06 81 55 02 10)
gallinoeuf@wanadoo.fr

Création d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Rubrique 2111.2

Version 2

Dossier ICPE réalisé par :



IMPACT ET ENVIRONNEMENT

2, rue Amédéo Avogadro
49070 BEAUCOUZE
Tél. 02 41 72 14 16
Fax : 02 41 72 14 18

contact@impact-environnement.fr
<http://www.impact-environnement.fr>



Septembre 2018 modifiée Décembre 2018
Référence : 00-002268_GALLIN'OEUF_DE.docx

LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE PRESENT DOSSIER

CERFA

Nota Bene :

La numérotation des pièces jointes suit celle de la liste des pièces jointes obligatoires listées dans le formulaire Cerfa. Ainsi, la numérotation des pièces jointes complémentaires débute à 18.

Les pièces jointes obligatoires pour lesquelles le projet n'est pas concerné sont ne sont pas cochées sur le formulaire Cerfa et grisées dans la liste ci-dessous.

PIECES JOINTES OBLIGATOIRES :

PJ n°01 Carte 1/25000e

PJ n°02 Plan des abords

PJ n°03 Plan d'ensemble

PJ n°04 Compatibilité avec le document d'urbanisme

PJ n°05 Capacité techniques et financières

PJ n°06 Respect des prescriptions générales

PJ n°07 Aménagement aux prescriptions générales : non concerné

PJ n°08 Avis du propriétaire

PJ n°09 Avis du maire ou président de l'EPCI

PJ n°10 Justificatif du dépôt de permis de construire : à fournir dans les 10 j

PJ n°11 Justification de la demande d'autorisation de défrichement : non concerné

PJ n°12 Compatibilité avec les plans, schémas et programmes

PJ n°13 Evaluation Natura 2000

PJ n°13.1 Description et cartes des sites Natura 2000 les plus proches

PJ n°13.2 Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000

PJ n°14 Description des mesures prises pour les installations concernées par les quotas d'émission de gaz à effet de serre : non concerné.

PJ n°15 Résumé non technique de la PJ n°14 : non concerné

PJ n°16 Analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale : non concerné (installation d'une puissance inférieure à 20 MW)

PJ n°17 Description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie : non concerné (installation d'une puissance inférieure à 20 MW)

PIECES JOINTES COMPLEMENTAIRES

PJ n°18 Description du projet

PJ n°19 Sensibilité environnementale

PJ n°20 Etude de rentabilité

PJ n°21 Plan de financement

PJ n°22 Extrait du règlement du PLU de St Pierre des Echaubrognes

PJ n°23 Dossier permis de construire

PJ n°24 AP du 01/12/2014 portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Ribou à Cholet

PJ n°25 AP du 05/06/2015 Définissant le programme d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau du captage de Ribou à Cholet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des installations classées
pour la protection de
l'environnement

Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement

N°15679*02

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

Création d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air sur la commune de St Pierre des Echaubrognes (79).

2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame

Monsieur

Nom, prénom

2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou
raison sociale

SCEA GALLIN'OEUF

N° SIRET

32222405600026

Forme juridique

SCEA

Qualité du
signataire

Gérant

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone

0687418811

Adresse électronique

gallinoeuf@wanadoo.fr

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BPLes Geais

Code postal

49360

CommuneMaulévrier

Si le demandeur réside à l'étranger

Pays

Province/Région

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame

Monsieur

Nom, prénom

Leroux

SociétéSCEA GALLIN'OEUF

Service

Fonctiongérante

Adresse

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BPLes Geais

Code postal

49360

CommuneMaulévrier

N° de téléphone 0687418811

Adresse électronique gallinoeuf@wanadoo.fr

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie

Type de voie

Nom de la voie

Lieu-dit ou BPLa Bretonnière

Code postal

79700

CommuneSaint Pierre des Echaubrognes

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction
La SCEA GALLIN'ŒUF est spécialisée depuis 1994 dans la production d'œuf et la commercialisation d'ovoproduct. Jusqu'à présent, l'élevage des poules est conduit en cages. Le site historique de l'exploitation est au lieu-dit Les Geais sur la commune de Maulévrier.

Afin de diversifier son mode de production et répondre à l'attente croissance des consommateurs dans le domaine, la SCEA GALLIN'ŒUF souhaite aujourd'hui ouvrir un atelier d'élevage de poules pondeuses plein air. L'atelier comportera un maximum de 40 000 emplacements.

Il est donc soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2111.2 de la nomenclature des installations classées.

La présente demande induit la construction des installations suivantes :

- Un bâtiment d'élevage avicole incluant un sas d'entrée et un local de conditionnement des œufs,
- 3 silos de stockage des aliments,
- Un hangar de stockage des fientes,
- Une poche souple de 180 m3 pour le stockage des eaux de lavage,
- Une poche souple de 200 m3 comme réserve incendie

Les animaux auront accès à un parcours de 16.48 ha.

La pièce jointe n°18 détaille la description du projet.

Empty form area for content.

4.2 Votre projet est-il un : Nouveau site Site existant

4.3 Activité

Précisez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2111	2. Autres installations que celles visées au 1 et détenant un nombre d'emplacements pour les volailles et gibier à plumes supérieur à 30 000	40 000 emplacements	E
2170	Engrais, amendements et supports de culture Capacité de production sup. 1 t/j et inf. à 10 t/j	1.1 t/j	D

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Des guides de justificatifs sont mis à votre disposition à l'adresse suivante : http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361.

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/linformation-environnementale#e2>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir PJ 19 sensibilité environnementale
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments et les accès à créerne se situent pas en zone humide Voir PJ 19 pour plus de détails

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir PJ 19 sensibilité environnementale
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir PJ 13
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site ne dispose pas de forage. Il est alimenté par le réseau communal
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1

Non concerné

	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bâtiment implanté sur une parcelle en grande culture Les arbres et haies sont conservés (hors accès à créer)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet utilisera moins d'1 ha de terres agricoles pour un projet agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir PJ 18 pour les détails Trafic estimé en environ 2.4 véhicules par semaine
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir détails en PJ 18
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas éclairé en permanence la nuit. Il n'y a pas de personnel présent sur site la nuit hors cas exceptionnel
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'ammoniac au niveau des stockages Les fientes sont séchées et stockés dans un hangar couvert et ventilé.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de rejet liquide hormis les eaux de toiture propres orientés vers la réserve incendie
	Engendre t-il des d'effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fientes subiront un traitement (séchage) qui les rendra conformes à la norme NFU 42 001. Les fientes séchées deviennent alors un produit qui sera vendue comme engrais
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité induit peu de déchets. Les cadavres sont enlevés par une société d'équarissage. Les déchets type ménager sont collectés avec ceux des habitants de Soucirac. Les huiles et autres déchets de maintenance sont envoyés en déchetterie. Enfin, les bâches, bidons, produits vétérinaires sont repris par les fournisseurs.

Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisées ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquels :

7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

En cas d'arrêt de l'élevage, le terrain sera remis dans un état compatible avec une activité agricole.

Voir § 1.4.7 en PJ 18.

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A Maulévrier

Le 14/09/2018

Signature du demandeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beaux', is written on a white background within a grey-bordered box.

Bordereau récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement

Vous devez fournir le dossier complet en trois exemplaires, augmentés du nombre de communes dont l'avis est requis en application de l'article R. 512-46-11. Chaque dossier est constitué d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre enregistrement, parmi celles énumérées ci-dessous.

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièces	
P.J. n°1. - Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée [1° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°2. - Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°3. - Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau [3° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Requête pour une échelle plus réduite <input checked="" type="checkbox"/> : En cochant cette case, je demande l'autorisation de joindre à la présente demande d'enregistrement des plans de masse à une échelle inférieure au 1/200 [titre 1er du livre V du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°4. - Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale [4° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°5. - Une description de vos capacités techniques et financières [7° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°6. - Un document justifiant du respect des prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées applicables à l'installation. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions [8° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Pour les installations d'élevage, se référer au point 5 de la notice explicative.	<input checked="" type="checkbox"/>

2) Pièces à joindre selon la nature ou l'emplacement du projet :

Pièces	
Si vous sollicitez des aménagements aux prescriptions générales mentionnés à l'article L. 512-7 applicables à l'installation :	
P.J. n°7. - Un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés [Art. R. 512-46-5 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/> Non concerné
Si votre projet se situe sur un site nouveau :	
P.J. n°8. - L'avis du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°9. - L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	<input checked="" type="checkbox"/>
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'un permis de construire :	
P.J. n°10. - La justification du dépôt de la demande de permis de construire [1° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input checked="" type="checkbox"/>
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'une autorisation de défrichement :	
P.J. n°11. - La justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement [2° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input type="checkbox"/> Non concerné
Si l'emplacement ou la nature du projet sont visés par un plan, schéma ou programme figurant parmi la liste suivante :	
P.J. n°12. - Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes suivants : [9° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>

- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le schéma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3	<input type="checkbox"/>
- le plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
- le programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
Si votre projet nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 :	
P.J. n°13. - L'évaluation des incidences Natura 2000 [article 1° du I de l'art. R. 414-19 du code de l'environnement]. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence [Art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°13.1. - Une description du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque le projet est à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ; [1° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°13.2. Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]. Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input checked="" type="checkbox"/>
P.J. n°13.3. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets dont vous êtes responsable, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites [III de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
P.J. n°13.4. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 13.3 que le projet peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables [III de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
P.J. n°13.5. Lorsque, malgré les mesures prévues en 13.4, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre : [IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement] :	<input type="checkbox"/>
- P.J. n°13.5.1 La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ; [1° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- P.J. n°13.5.2 La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au 13.4 ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ; [2° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- P.J. n°13.5.3 L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées par vous [3° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
Si votre projet concerne les installations qui relèvent des dispositions des articles L. 229-5 et 229-6 :	
P.J. n°14. - La description : - Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du gaz à effet de serre ; - Des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre de l'installation ; - Des mesures prises pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre grâce à un plan de surveillance qui réponde aux exigences du règlement pris en application de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Ce plan peut être actualisé par l'exploitant dans les conditions prévues par ce même règlement sans avoir à modifier son enregistrement. [10° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
P.J. n°15. Un résumé non technique des informations mentionnées dans la pièce jointe n°14 [10° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>

Non concerné

Non concerné

Si votre projet concerne une installation d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW :

P.J. n°16. - Une analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid. Un arrêté du ministre chargé des installations classées et du ministre chargé de l'énergie, pris dans les formes prévues à l'article L. 512-5, définit les installations concernées ainsi que les modalités de réalisation de l'analyse coûts-avantages. [11° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] **Non concerné**

P.J. n°17. - Une description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation Sont fournis notamment les éléments sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, tels que la récupération secondaire de chaleur. [12° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] **Non concerné**

3) Autres pièces volontairement transmises par le demandeur :

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les pièces supplémentaires que vous souhaitez transmettre à l'administration.

Pièces	
Voir liste complète au sommaire du dossier	

Demandeur :

SCEA GALLIN'OEUF

Adresse courrier et du siège social :

Les Geais
49360 Maulévrier

Site objet de ce dossier

La Bretonnière
79700 Saint-Pierre-des-Echaubrognes

Contact :

Claire Leroux (06 87 41 88 11)
Simon Girard (06 81 55 02 10)
gallinoeuf@wanadoo.fr

Création d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air

MEMOIRE EN REPONSE AUX DEMANDES DE COMPLEMENTS

Dossier ICPE réalisé par :



IMPACT ET ENVIRONNEMENT

2, rue Amédéo Avogadro
49070 BEAUCOUZE
Tél. 02 41 72 14 16
Fax : 02 41 72 14 18

contact@impact-environnement.fr
<http://www.impact-environnement.fr>



Décembre 2018

Référence : 002268_GALLIN'OEUF_mémoire réponse
compléments_v1.docx

Les paragraphes ci-dessous sont tirés du relevé d'insuffisances de la DDCSPP79 en date du 16 octobre 2018

Ils constituent les compléments demandés au dossier de demande d'enregistrement pour lequel un accusé de réception a été délivré le 20 septembre 2018 pour la création d'un poulailler plein air sur la commune de St Pierre des Echaubrognes (79).

Ces éléments sont utilement repris dans le dossier d'enregistrement modifié et complété selon les références des paragraphes cités ci-dessous :

Rappel de la demande : 01)

- **fournir un plan indiquant clairement l'emplacement des parcours (identification des parcelles, superficie de chacun, communes concernées) et rédiger un paragraphe sur leur gestion (rotation, présence de trottoir en béton, accès aux parcours, remise en état...)** ;

Réponse :

Les plans ont été complétés et un paragraphe dédié au parcours est ajouté à la description du projet (PJ 18)

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18, plans

Rappel de la demande : 02)

- **indiquer le type de clôture mise en place ;**

Réponse :

Clôture en grillage galvanisé de 2 m de haut, grillage enterré de 25 cm avec un fil barbelé en fond de tranchée. Piquets châtaignier de 2.5 m espacés de 3.5 m.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18, §1.3.1

Rappel de la demande : 03)

- **préciser les caractéristiques, l'emplacement et la capacité de la cuve à fuel ;**

Réponse :

Le site ne disposera pas de cuve à fioul autre que celle du groupe électrogène. Les caractéristiques plus détaillées ont été ajoutées en PJ18

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ18, § 1.4.5.

Rappel de la demande : 04)

- **indiquer les distances des habitations tiers par rapport aux bâtiments d'élevage et aux parcours ;**

Réponse :

La distance minimale entre le tiers le plus proche et le bâtiment est de 120 m.

La distance minimale entre le tiers le plus proche et la limite du parcours est de 112 m.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 6, article 5

Rappel de la demande : 05)

- **rédiger un paragraphe sur la conduite d'élevage ;**

Réponse :

Le paragraphe 1.3.1 de la PJ 18 a été complété.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ18, § 1.3.1

Rappel de la demande : 06)

- **décrire l'accessibilité à la réserve à incendie par les services de secours et les caractéristiques de la mare destinée à cet effet ;**

Réponse :

La mare ne sera finalement pas utilisée comme réserve incendie. Celle-ci sera une poche souple de 180 m³ avec une aire d'aspiration.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ18, § 1.4.6 ; PJ 6, article 13

Rappel de la demande : 07)

- **préciser le type de matériau utilisé pour le stockage des eaux de lavage et leur devenir ;**

Réponse :

Les eaux de lavage sont stockées en poche souple.

Lorsque la poche est pleine, son contenu est épandu sur le parcours par une tonne à lisier équipée de pendillards. Les eaux sont donc épandues au plus près du sol ce qui réduit fortement les phénomènes d'aérodispersion.

Les eaux seront épandues pendant une période de vide sanitaire

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18, § 1.4.2.1

Rappel de la demande : 08)

- **développer le volet concernant l'implantation du projet dans le périmètre de protection éloigné du captage de Ribou (fournir également une cartographie indiquant l'emplacement du projet ainsi que l'arrêté préfectoral) ;**

Réponse :

La pièce jointe présentant la sensibilité environnementale du projet (PJ 19) a été complétée. En particulier, des cartographies et un tableau exposant la situation du projet vis-à-vis du programme d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau (arrêté préfectoral du 05/06/2015) ont été ajoutés.

Les mesures de prévention et de surveillance mises en place dans le cadre du projet pour éviter les phénomènes de transfert sont les suivantes :

- Mise en place et entretien d'un couvert végétal sur le parcours (type prairie temporaire, ray gras ou assimilé),
- Entretien de 2.5 km de haies existantes et d'arbres isolés sur le site et autour du site
- Plantation d'alignements d'arbres (noyer, merisier, frêne, arbre fruitier) en sortie du bâtiment pour
 - guider les poules en sortie des trappes et mieux les répartir sur le parcours
 - capter les éléments fertilisants sur cette zone fréquentée
- Mise en place d'une bande enherbée le long du ruisseau et entretien de la haie existante pour créer une zone tampon de 10 m le long du ruisseau,
- Exportation hors de la parcelle de l'herbe fauchée et des tailles des haies et arbres.
- Respect d'une zone tampon de 10 autour des mares existantes
- Surveillance de l'évolution du phosphore dans le sol par une analyse de sol par an en 3 points du parcours.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 19, PJ18 § 1.4.2 (ajout d'un paragraphe)

Rappel de la demande : 09)

- **rédiger un paragraphe décrivant la remise en état du site en cas de cessation d'activité ;**

Réponse :

Ajout d'un paragraphe en PJ18

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ18, § 1.4.7.

Rappel de la demande : 10)

- **indiquer si les eaux pluviales sont ou non canalisées jusqu'à la mare car le plan fourni ne le démontre pas ;**

Réponse :

La mare ne servant plus de réserve incendie, les eaux pluviales seront canalisées vers les fossés en bord de route.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18, § 1.4.2.3 ; PJ 6, article 24

Rappel de la demande : 11)

- **les articles 6, 9, 30, 28 et 38 présentés dans le chapitre « Respect des prescriptions générales » ne sont pas abordés ;**

Réponse :

L'article 6 est présent dans la PJ « Respect des prescriptions générales ».

Les autres articles ont été ajoutés au tableau de la PJ

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 06

Rappel de la demande : 12)

- **développer le volet concernant l'article 14 car il n'indique pas le contrôle régulier des installations électriques et techniques ;**

Réponse :

Des précisions sont directement apportées dans ce volet.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 6, article 14

Rappel de la demande : 13)

- **revoir les données concernant l'article 18 car elles ne respectent pas les prescriptions de l'arrêté du 27 décembre 2013 (relevé annuel au lieu d'un relevé mensuel) ;**

Réponse :

Erreur corrigée.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 6, article 18

Rappel de la demande : 14)

- **indiquer la périodicité des nettoyages des extracteurs d'air (volet article 31) ;**

Réponse :

Les extracteurs d'air seront nettoyés à chaque vide sanitaire.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ6, article 31

Rappel de la demande : 15)

- **définir les moyens mis en œuvre pour la gestion des cadavres ;**

Réponse :

Le site disposera d'un bac équarrissage réfrigéré (voir position sur plan en PJ 3). Les cadavres sont évacués en moyenne tous les 2 mois par la société d'équarrissage (SARIA).

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 6, articles 34-35

Rappel de la demande : 16)

- **fournir un tableau relatif à la gestion des effluents (azote maîtrisable et non maîtrisable) ;**

Réponse :

Tableau complété

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18, § 1.3.2

Rappel de la demande : 17)

- **indiquer les références réglementaires des autorisations liées à la SCEA GALLIN'OEUF ;**

Réponse :

Des précisions sont apportées en PJ 18

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18, § 1.1 renommé « Présentation du demandeur et nature de la demande »

Rappel de la demande : 18)

- **revoir la conception du bâtiment d'élevage car il ne respecte pas l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 (article 21) ; en effet aucun trottoir bétonné ou autre matériau étanche d'une largeur d'un mètre n'est prévu à la sortie du poulailler ;**

Réponse :

Le trottoir était évidemment prévu mais ne figurant pas sur le plan. L'erreur a été corrigée.

Paragraphe(s) modifié(s) : Plan PJ 3 et tableau PJ 6

Rappel de la demande : 19)

- **décrire le process de séchage des fientes, indiquer le devenir des produits ne répondant pas au cahier des charges de la norme NFU 42 0001 et expliquer les moyens mis en œuvre pour réduire les éventuelles nuisances (émission de poussières, bruit...) ;**

Réponse :

Le paragraphe traitant de la gestion des effluents a été complété.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18, § 1.3.2

Rappel de la demande : 20)

- **joindre un plan de cheminement des camions des routes principales vers le site d'exploitation ;**

Réponse :

Le trafic viendra ou partira majoritairement en direction ou en provenance de Maulévrier. La carte suivante présente les trajets préférentiels des camions. Le bourg de St Pierre des Echaubrognes sera préférentiellement évité.

Une carte a été ajoutée à la PJ de description du projet

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18 § 1.4.4

Rappel de la demande : 21)

- **rectifier la coquille p4 de « la compatibilité avec les plans, schémas et programmes » qui indique que « les principaux déchets sont des lisiers » ;**

Réponse :

Coquille rectifiée

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 12 p4

Rappel de la demande : 22)

- **démontrer l'équilibre de la fertilisation en phosphore à l'échelle de l'exploitation ;**

Réponse :

Les apports totaux maîtrisables (11840 kg de N) sont intégralement exportés par les fientes séchées vendues comme engrais.

Pour les déjections émises par les volailles sur les parcours, elles sont absorbées par les cultures et arbres en place.

Pour éviter les phénomènes de transfert vers les eaux, les mesures de prévention et de surveillance mises en place dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Mise en place et entretien d'un couvert végétal sur le parcours (type prairie temporaire, ray gras ou assimilé),
- Entretien de 2.5 km de haies existantes et d'arbres isolés sur le site et autour du site
- Plantation d'alignements d'arbres (noyer, merisier, frêne, arbre fruitier) en sortie du bâtiment pour
 - guider les poules en sortie des trappes et mieux les répartir sur le parcours
 - capter les éléments fertilisants sur cette zone fréquentée
- Mise en place d'une bande enherbée le long du ruisseau et entretien de la haie existante pour créer une zone tampon de 10 m le long du ruisseau situé en bordure nord-ouest du parcours,
- Exportation hors de la parcelle de l'herbe fauchée et des tailles des haies et arbres.
- Respect d'une zone tampon de 10 m autour des mares existantes
- Surveillance de l'évolution du phosphore dans le sol par une analyse de sol par an en 3 points du parcours.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ 18 § 1.3.2 et 1.4.2.3

Rappel de la demande : 23)

- **prendre en compte le risque d'érosion sur les parcs en plein-air et proposer des mesures pour limiter cet impact.**

Réponse :

Dans le cadre du projet, ce risque est évité pour les raisons suivantes :

- Site peu pentu (2-3% de pente moyenne)
- Présence de nombreuses haies autour du site et à l'intérieur du site (2.5 km de haies existantes seront entretenus)
- Maintien d'un bon état d'enherbement sur le parcours

Tous ces éléments limitent le risque de ruissellement et donc le risque d'érosion.

Paragraphe(s) modifié(s) : PJ18 § 1.4.2.3, PJ 19 § captage AEP